



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-311

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2025

Sommaire

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité
de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2025-11-20-00005 - raa ARRETE DESIGNATIONS CROCT CRPST 2025 (6
pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2025-11-20-00005

raa ARRETE DESIGNATIONS CROCT CRPST 2025

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du
Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail et portant désignation du Comité
Régional de Prévention et de Santé au Travail

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

VU le code des relations entre le public et l'administration notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;

VU la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

VU le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

VU les articles L.4641-1 à L. 4641-4, R.4641-15 à R. 4641-22 du code du travail ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives ;

Vu les désignations des représentants des organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;

VU les désignations des personnalités qualifiées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail de la région Centre-Val de Loire, présidé par Madame la Préfète de région ou son représentant est composé comme suit :

1er collègue : Représentants des administrations régionales de l'Etat

- Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, ainsi que trois autres membres de son service ;

- Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;

2e collège : Représentants des partenaires sociaux

➤ **Au titre de représentants de la Confédération Générale du Travail (CGT) :**

Titulaires : - Monsieur Jean-François FOURNIAL
- En attente de désignation

Suppléants : - En attente de désignation
- En attente de désignation
- En attente de désignation
- En attente de désignation

➤ **Au titre de représentants de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :**

Titulaires : - Monsieur Guillaume LE ROY
- Madame Christelle BUCHER

Suppléants : - Monsieur Xavier RAHARD
- En attente de désignation
- En attente de désignation
- En attente de désignation

➤ **Au titre de représentants de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) :**

Titulaires : - Monsieur Frédéric DELAPLACE
- Madame Christine YAMANI

Suppléants : - Monsieur Grégoire HAMELIN
- Monsieur Hervé VILLATTE
- Monsieur Gérald POIRIER
- Madame Armelle SZULTZ

➤ **Au titre de représentants de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :**

Titulaire : - Madame Sophie BROUTIN

Suppléants : - Monsieur Laurent CHRETIEN
- Madame Cécilie RONDREUX

➤ **Au titre de représentants de la Confédération Française d'Encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

Titulaire : - Monsieur Gérard MAILLIEZ

Suppléants : - Monsieur José-Marie DE OLIVEIRA
- En attente de désignation

- **Au titre de représentants du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :**
 - Titulaires :
 - Madame Valérie DUNAS
 - Monsieur Ismaël CABRAL
 - Madame Marie-Sophie LUCAS
 - Monsieur Bruno BOUSSEL

 - Suppléants :
 - Monsieur Jean-Paul PORRET
 - Madame Hong VO BA
 - Madame Myriam ROUET-MEUNIER
 - Madame Sanaa COSSON
 - Monsieur Alexandre PENNAZIO
 - Monsieur Ulrich THOMIR
 - Madame Elisabeth PIGOIS
 - en attente de désignation

- **Au titre de représentants de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**
 - Titulaires :
 - Madame Marie-Hélène HETRU-NANTIER
 - Monsieur Hérizo GEORGES

 - Suppléants :
 - Madame Nadine CHAULET
 - Monsieur Frédéric KUNTZMANN
 - Monsieur Nicolas LARDEUX
 - en attente de désignation

- **Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :**
 - Titulaire :
 - Madame Maryse MONTIGNY

 - Suppléants :
 - Madame Stéphanie MAXIMOFF
 - En attente de désignation

- **Au titre de représentants conjoints de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) :**
 - Titulaire :
 - Madame Delphine LE LAY

 - Suppléants :
 - Monsieur Rémy DUBOIS
 - En attente de désignation

3e collège : Représentants des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention

- Madame la Directrice de la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Madame la Directrice de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de l'Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;

- Monsieur le Chef d'agence Centre-Val de Loire de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, ou son représentant ;

4e collège : Personnalités qualifiées

- Au titre des personnes physiques :
 - Monsieur Benoît COLIN, délégué régional de l'UDES Centre-Val de Loire ;
 - 2 représentants désignés par les organisations syndicales membres du CROCT en séance
 - Madame LEVANNIER-GOUEL Odile, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Orléans ;
 - Monsieur LEVEQUE Arnaud, délégué régional de l'Agefiph du Centre Val de Loire ;
 - Madame AYMERIC Sandra, médecin au Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales de Tours ;
 - FESAC ;
 - Madame MORVAN Esra, déléguée régionale de Santé Publique France
- Au titre des personnes morales :
 - L'Association PRESANSE, représentée par Mme THORIN Florence ;
 - L'Association ANDEVA

ARTICLE 2 : Le Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail est constitué au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.

Le Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST) est présidé par la Préfète de région ou son représentant. Deux vice-présidents sont élus respectivement par les membres du collège des partenaires sociaux, l'un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentants des employeurs.

La liste des membres appelés à siéger au Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail est composée comme suit :

Au titre du collège des administrations régionales de l'Etat et des organismes régionaux de sécurité sociale :

- Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, qui assure l'animation des travaux du comité, et trois autres membres de cette direction qu'elle désigne ;
- Un représentant de la caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail ;
- Un représentant du réseau régional des caisses de mutualité sociale agricole.

Au titre du collège des partenaires sociaux :

➤ **Confédération Générale du Travail (CGT) :**

Titulaire : - Monsieur Jean-François FOURNIAL

Suppléants : - En attente de désignation
- En attente de désignation

➤ **Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :**

Titulaire : - Monsieur Guillaume LE ROY

Suppléants : - Monsieur Xavier RAHARD
- Madame Christelle BUCHER

➤ **Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) :**

Titulaire : - Monsieur Frédéric DELAPLACE

Suppléants : - Madame Christine YAMANI
- Monsieur Grégoire HAMELIN

➤ **Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :**

Titulaire : - Monsieur Laurent CHRETIEN

Suppléants : - Madame Sophie BROUTIN
- Madame Cécilie RONDREUX

➤ **Confédération Française d'Encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

Titulaire : - Monsieur Gérard MAILLIEZ

Suppléants : - Monsieur José-Marie DE OLIVEIRA
- En attente de désignation

➤ **Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :**

Titulaires : - Madame Valérie DUNAS
- Monsieur Bruno BOUSSEL
- Madame Marie-Sophie LUCAS

Suppléants : - Monsieur Alexandre PENNAZIO
- Madame Hong VO BA
- Madame Myriam ROUET-MEUNIER
- Monsieur Ulrich THOMIR
- En attente de désignation
- En attente de désignation

➤ **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

Titulaire : - Monsieur Hérizo GEORGES

Suppléants : - Monsieur Frédéric KUNTZMANN
- Madame Marie-Hélène HETRU-NANTIER

➤ **Union des entreprises de proximité (U2P) :**

Titulaire : - Madame Maryse MONTIGNY

Suppléants : - Madame Stéphanie MAXIMOFF
- En attente de désignation

ARTICLE 3 : Les membres du comité désignés au titre des collèges des partenaires sociaux et des personnalités qualifiées sont nommés pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
Signé : SOPHIE BROCAS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cédex 1 ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **Monsieur le Ministre du Travail et des Solidarités** –
Direction générale du travail – 14 avenue Duquesne - SP 07 - 75350 PARIS
- et/ou un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**
28 rue de la Bretonnerie
45047 ORLEANS Cédex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours